

# Une certaine idée de l'État

## ***Bulletin d'information***

**Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs**  
16, rue des Chaudronniers - case postale 3287 - 1211 Genève 3 - tél. 022 818 03 00  
fax. 022 818 03 99 - [www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch) - e-mail : [sit@sit-syndicat.ch](mailto:sit@sit-syndicat.ch)

# Introduction

Tel le pot de terre contre le pot de fer, l'État apparaît bien fragile et démuni face à la puissance du marché qui, comme une vague de fond, semble tout emporter sur son passage. Entre le politique et l'économique, le combat est devenu totalement inégal. La mondialisation de l'économie est érigée en dogme. Ainsi donc, papa Marx avait raison... comme le démontre en décembre 1997 la méga-fusion entre UBS et SBS. Le capitalisme - et les phénomènes de concentration et de monopolisation qui le caractérisent - ne connaît pas de frontières et n'a pas de patrie. Le "patriotisme" de Blocher (qui a un empire industriel et financier... à l'étranger) ou des dirigeants de la nouvelle mégabanque UBS (qui prétendent que ladite fusion était nécessaire pour que les banques en question restent suisses) n'est que farce et faux-semblants qui ne trompent, hélas, que le bon peuple...

L'analyse de Marx était donc juste, du moins en ce qui concerne la dimension "économique" du capitalisme. Car, pour ce qui est de l'État, les choses ont changé depuis le siècle passé : en bref, l'État régalien (instrument de contrôle et de répression aux mains de la bourgeoisie d'alors) de ce temps s'est, depuis lors, fortement développé et a étendu ses activités dans des sphères plus conformes au bien commun, dans l'éducation, le social la santé, ainsi que dans des activités de régulation entre le politique et l'économique, etc...

Il ne s'agit pas pour autant de donner une image vertueuse de cet État-providence ou social, car il est étroitement imbriqué aux intérêts de la classe domi-

nante, et partie intégrante du système capitaliste. Mais il n'empêche que cet État moderne résulte de rapports de force et de revendications également mises en avant par le mouvement social et syndical tout au long du XXe siècle.

Affaibli et attaqué par les tenants du "tout à l'économique" et de l'ultra-libéralisme, l'État, en tant qu'instance politique, paraît être pourtant seul en mesure d'endiguer cette vague de fond. Les armes sont inégales et les choses ne s'inverseront pas, sauf si le mouvement social et syndical reprend l'initiative sur un terrain trop longtemps abandonné à la droite.

Dans ce contexte de mondialisation, il peut paraître dérisoire et disproportionné que la question de l'État soit débattue par un syndicat confiné aux frontières du canton de Genève.

Au-delà de l'État cantonal ou fédéral, il apparaît en effet que seule une structure publique transnationale soit en mesure de contrebalancer les effets de la dictature de l'économie sur l'ensemble de la société. Clarifier le rôle et la mission de l'État dans, et à partir de, notre mouchoir de poche cantonal, c'est pourtant la seule démarche que le SIT est en mesure de faire en tant que tel. Cela dit, face à la mondialisation, ce n'est pas seulement l'État qui est désarmé, mais aussi l'ensemble du mouvement syndical... étrangement replié dans sa réalité nationale, voire nationaliste. Il est temps que notre slogan en faveur d'une Europe sociale se concrétise et que les tentatives de front unitaire transnational, tel qu'expérimenté autour de la fermeture de Vilvorde, se multiplient.

## ***Il y a urgence***

---

“Il est inacceptable que le coût social des bénéfiques privés soit toujours payé par l'État”. C'est ainsi que s'est exprimé le Conseil d'État de Genève, fin décembre, en réaction à la fusion UBS-SBS. Pour cette seule concentration d'entreprise : 7'000 emplois supprimés, 2'000 licenciements. Voilà des milliers de salariés-es qui vont devoir faire appel à l'assurance chômage, voire à l'assurance maladie (car, comme le disait un employé, ce sont les psychiatres qui vont faire de belles affaires avec tous ces salariés stressés par les menaces de licenciements, les pressions, les licenciements tout courts...), sans compter les moins-values fiscales : plus de 600 millions de pertes pour la seule Confédération, plus d'un milliard si l'on englobe les cantons... Les déficits déjà vertigineux de la Confédération et des cantons vont encore s'accroître, alors même qu'ils vont devoir payer une bonne part de la facture de ces concentrations économiques.

Autre défi posé à l'État social, en cette année 1998 : le financement des assurances sociales. Le groupe d'experts mandaté par le Conseil fédéral (nommé IDA- Fiso 2) a déposé son rapport avec des prévisions (volontairement) alarmistes : augmentée, maintenue ou réduite, la sécurité sociale d'ici l'an 2010 coûtera très cher : 18 milliards pour une modeste amélioration du 1er et du 2e piliers; 15,3 milliards pour le simple statu quo (mais avec, inclus, l'assurance maternité) et 9 milliards avec diminution des prestations ! Ainsi donc, avec des ressources en constante diminution (parce que c'est la volonté des “milieux économiques” qu'il en soit ainsi), l'État doit affronter de nouvelles dépenses,

simplement pour sauvegarder le bien commun.

Pour assumer cette mission et éponger les déficits budgétaires, l'État n'a d'autre voie que de trouver de nouvelles ressources, et d'importance ! Tels sont les termes du débat, posés d'emblée en ce début de document. Car on a beau prendre le problème par tous les bouts, la solution première à la crise de l'État se trouve au niveau des ressources fiscales, directes et indirectes. Toute diminution des recettes actuelles, comme celle proposée par les libéraux genevois, doit être dénoncée et combattue comme une attaque supplémentaire à la fonction redistributrice de l'État en faveur des milieux les plus nantis.

## ***Clés de lecture***

---

Ce dossier tente de faire une approche la plus globale de la question de l'État : après un rappel des fonctions et du rôle historique de l'État, ainsi que ses multiples facettes, il passe en revue les aspects les plus saillants de la crise qui la traverse, y compris au niveau des ressources. Mondialisation et triomphe du marché sont fustigés. Ensuite, face aux “réformes” voulues par les milieux économiques et néo-libéraux, nous développons nos propres thèses et propositions en faveur d'un État - social et de services publics au service du bien commun.

Au moment où se mènent de grandes manoeuvres autour des finances publiques, avec la table ronde proposée par le Conseil d'État, le SIT apporte ainsi sa contribution au débat. Pour défendre l'État-social sous tous ses aspects et pour que d'autres réponses soient trouvées à la crise.

La crise des finances publiques et les batailles parlementaires annuelles à propos des budgets publics tendent, en fait, à faire oublier que ce ne sont pas seulement les services publics, mais bien l'ensemble des activités de l'État, qui sont attaqués de toutes parts. La crise de l'État est aussi bien politique, idéologique qu'économique. Cette crise globale de l'État intéresse tout particulièrement un syndicat interprofessionnel (=global) comme le SIT, qui doit passer en revue et prendre en compte dans son analyse toutes les facettes de l'État :

- État - acteur politique, qui, compte tenu des rapports de force et des luttes sociales, définit des choix collectifs et joue un rôle régulateur.
- État - redistributeur, qui garantit, par la production et la redistribution d'une partie des richesses hors marché, une certaine justice sociale et un état de bien-être de l'ensemble de la collectivité. C'est dans ces domaines d'activités que se définit le rôle social et incitateur de l'État.

- État - service public, qui, avec ses infrastructures et ses employés-es offre des prestations aux habitants du canton, fournies tant par l'administration cantonale que par les institutions des domaines de l'éducation, de la santé, du social.
- État - patron : à Genève, par exemple, c'est de loin le plus gros employeur avec ses quelques 25'000 salariés-es.

L'État, son rôle politique et économique, ses activités, ses statuts ... concernent bien l'ensemble de la population, ainsi que tous les travailleurs-euses, tant du secteur public que du privé. Chacun-e est à un degré ou à un autre usager-ère ou bénéficiaire de ses services.

Le SIT est impliqué dans ce débat de façons concrète et théorique en agissant sur divers aspects : défense de l'État social, garantie de prestations de qualité accessibles à tous-toutes, renforcement du rôle régulateur de l'État, notamment dans l'intérêt des travailleurs-euses du privé, défense des salariés-es du secteur public...

## ***L'État sous influence***

L'État n'est pas une institution neutre, c'est la photographie d'un rapport de forces, le résultat de l'histoire, le point d'équilibre entre des intérêts divergents. C'est la construction conflictuelle de socles communs qui peut être remise en question par l'évolution des rapports de forces, les mutations technologiques, l'organisation de l'espace européen, la crise économique, la conscience politique des citoyens. Ainsi, l'État en Suisse a historiquement toujours été faible. Contrairement à ce que le discours du "moins d'État" veut faire croire, l'intervention étatique au niveau économique ou social a toujours été largement inférieur à celui de la plupart des autres États européens. La relative faiblesse du mouvement ouvrier, la main-mise des milieux économiques sur la politique nationale et cantonale, les traditions de la politique de milice et de l'État-subsidaire, ainsi que le fédéralisme et la répartition des tâches Confédération-cantons, ont empêché l'instauration d'une administration et d'un "État-providence" comparables à ce qui existe chez nos voisins.

Dans la pratique, la politique de l'État est donc "sous influence" de plusieurs facteurs. Elle dépend aujourd'hui :

- d'un rapport de forces politiques favorable aux intérêts des milieux économiques et des partis de droite;
- de l'opinion des électeurs-trices sensibles aux discours de ces milieux et des médias qui interprètent les activités étatiques. Médias dont la dépendance économique induit souvent le populisme et l'action à court terme;

- de la crise économique et des finances publiques, prétexte pour remettre en cause le rôle social et redistributeur de l'État. Cette offensive libérale contre l'État s'accompagne logiquement d'une offensive en faveur du privé.

Dans ce contexte, le projet de redimensionnement de l'État que proposent les tenants du libéralisme, que ce soient les milieux patronaux ou les partis de droite, est celui du "moins d'État", à la fois dans le but de réduire davantage le rôle redistributif de l'État et de favoriser un transfert des ressources vers l'économie privée.

L'absence de véritable autonomie de l'État par rapport aux milieux économiques et à la majorité de droite, qui domine les parlements et les gouvernements en Suisse depuis longtemps, l'amène à adhérer globalement à ce projet, et ceci dès le début des années 70, quand la croissance était encore présente. L'essor et le durcissement de l'idéologie néo-libérale depuis les années 80 conduit ainsi l'État à réduire encore son rôle social et sa fonction régulatrice et à favoriser la déréglementation.

La droite veut, en fait, revenir à un État essentiellement limité à ses fonctions "régaliennes" (fonctions d'autorité, de contrôle social et de répression : armée, fiscalité, police, justice) à l'opposé de ce que veulent et ont contribué à construire la gauche et le mouvement syndical : un État intervenant directement dans les domaines de la santé, de l'éducation, du social, de la culture... mais aussi dans celui de l'économie, par un rôle de régulation, voire d'arbitrage entre acteurs sociaux collectifs.

# 2

# L'État est dans la crise

## 2.1. Crises économique, de société et de l'État

La crise a de multiples facettes, l'État n'y échappe pas. Mais la crise de l'État n'est pas seulement celle des finances publiques. En Suisse comme ailleurs, l'État affronte une phase difficile :

- Perçu d'un œil critique par les citoyens, il se voit reprocher à la fois son manque d'efficacité, son coût de fonctionnement et une omniprésence paralysante. Et voilà que l'on met en question sa légitimité et celle de son action. Porteur de projets ambitieux de transformation sociale, de conceptions globales, lieu de la régulation centralisée de l'économie et du social, l'État interventionniste ne serait plus à même de répondre aux aspirations d'une société éclatée, hétérogène.
- La crise de l'État-social ne résulte pas uniquement de difficultés économiques qui privent la puissance publique de ses moyens et aiguissent les conflits de redistribution de la richesse nationale. Elle reflète également un phénomène plus profond, marqué par l'éclatement du social, le morcellement du marché du travail, le retrait des individus dans la sphère privée, la recherche de solutions alternatives. La crise de l'État s'inscrit aussi dans ce que l'on pourrait appeler une "crise de la solidarité" : l'absence de projet social, la survalorisation de l'individualisme et l'idéologie libérale dominante en-

traînent un désintérêt pour la chose publique.

- Le patronat veut démanteler l'État qui, selon lui, coûte trop cher, manque de flexibilité et a acquis, durant les années de croissance d'après-guerre (les Trente Glorieuses) un rôle trop protecteur et trop prestataire de services.

Une lecture objective des faits économiques et des choix politiques passés et présents relativise grandement cette analyse. Tout d'abord parce que l'État social en Suisse a toujours été peu développé et que les prélèvements sociaux et les instruments étatiques de redistribution restent les plus faibles d'Europe. Mais surtout parce que la prédominance des partis de droite et des milieux économiques au niveau politique a le plus souvent conduit à des politiques favorables à leurs intérêts. Cela, conjugué à la diminution des ressources, et donc des prestations, explique largement le fait que les citoyens-nes ne se reconnaissent pas dans un État dont ils comprennent chaque jour davantage qu'il s'identifie aux intérêts d'une minorité. La majorité est ainsi amenée à douter de l'efficacité et de la légitimité de l'appareil étatique. Le cercle vicieux qui prive l'État de ressources au nom de son inefficacité et qui amène ainsi à le rendre moins efficace encore est désastreux au niveau de ses effets socio-économiques. Mais il l'est également au niveau politique, car il dé-

value encore davantage son rôle de représentant de l'intérêt général.

L'ensemble de ces éléments conduit le SIT à dire que la crise de l'État et des finances publiques :

- n'est pas à monter en épingle, mais doit être considérée dans un contexte global de crise;
- ne se réduit pas à un problème comptable, mais renvoie à des choix de société qui, au-delà de la fonction publique, intéressent toute la collectivité;

- sert de prétexte à une offensive idéologique des tenants du libéralisme économique.

Mais il n'existe pas d'âge d'or d'un État social en Suisse, aujourd'hui remis en cause : il y a toujours eu lutte permanente pour garder des acquis et en gagner de nouveaux. Non sans échecs, comme le maintien de l'exclusion des immigrés, le chômage, la discrimination des femmes, les bas salaires, etc.

## 2.2. Le rôle de l'État remis en cause

Nous avons donc intérêt à distinguer les critiques pour y répondre de manière pertinente.

Une partie des attaques est simplement fondée sur le dogme libéral; elle est purement idéologique dans la mesure où cette grille de lecture repose sur un préjugé tenace, celui de l'action salvatrice du marché qui, tel une force supérieure et abstraite, devrait suppléer aux déficiences de l'État. Ces attaques émanent de ceux qui réduisent l'intérêt général à la somme des intérêts individuels, et qui font souvent de l'argent l'unique instrument de la liberté individuelle : toute volonté et toute action collectives sont réputées être, par nature, abusives et contraignantes. Le résultat en serait la nécessité d'abandonner tous les services publics non régaliens.

D'autres courants "modernistes", plus ou moins proches de la pensée libérale, posent également le principe que le modèle fourni par l'entreprise privée permet d'accroître l'efficacité et l'efficience de l'État et des services publics de manière absolue. Nous y re-

viendrons dans le chapitre consacré à la "nouvelle gestion" de l'État.

De plus, le débat est bloqué, puisque la position libérale et l'état du rapport de forces ne permettent pas une réflexion véritable sur les missions de l'État. Si le mouvement syndical et les partis de gauche ont pu critiquer par le passé le rôle de l'État, ils n'ont pas vraiment réussi à imposer des réformes alternatives. D'où la crainte que le débat ne contribue de fait à l'affaiblir davantage.

D'autres critiques sont formulées après observation attentive dans l'espoir de susciter des améliorations : même pauvres, les services publics devraient se poser les questions de leur coût et de leur efficacité car, trop souvent, le service rendu est compromis par des délais excessifs, des procédures complexes, le cloisonnement des services. Beaucoup de services sont bureaucratiques ou inutilement contraignants à l'égard des usagers et la méfiance est parfois la règle, même entre administrations. Les services publics ne sont pas organisés pour s'adapter rapidement aux besoins nouveaux de la société et des populations.

Cette constatation doit s'accompagner d'une analyse des raisons de ces dysfonctionnements. Le développement, parfois anarchique, des administrations, leur coût, leur structure et leur fonctionnement ne sont pas le fruit d'un "vice de forme" inhérent à tout service public. L'absence de vision politique à long terme, les préoccupations électoralistes des partis, la politisation de la haute administration, les structures par trop hiérarchiques et bureaucratiques sont autant d'effets de décisions prises en leur temps par les mêmes partis qui les dénoncent aujourd'hui. L'administration a été construite au gré de leurs intérêts et sur des modèles de fonctionnement correspondant à leur vision des rapports sociaux. Les attaques contre la fonction publique et contre l'État s'appuient ainsi sur des états de fait que ces acteurs ont imposé

par le passé à l'administration, par le biais de leur politique interne ou par des décisions externes (parlementaires...).

Pour le SIT, la remise en cause du service public pose des problèmes fondamentaux. La définition de nouveaux rapports entre marché et démocratie à partir du rejet du "tout-État" et du "tout marché" remet en avant l'interrogation sur la notion d'intérêt général. De nouveaux équilibres sont à rechercher entre administrations centrales, collectivités locales (à Genève, la répartition Canton/communes), entreprises, mouvement associatif et usagers en tant que porteurs et garants de l'intérêt général, du service public, de l'espace public. La réflexion sur les nouveaux droits se nourrit de l'exigence de transparence, de citoyenneté et de démocratie. Ce n'est malheureusement pas ainsi que le débat s'amorce.

## 2.3. La droite et ses contradictions

Il faut d'abord remarquer que la droite se garde bien de rappeler sa responsabilité dans la mise en place des verrous qu'elle dénonce aujourd'hui (cartellisation de l'économie, réglementation rigide de la main-d'oeuvre notamment). Même ceux qui n'hésitent pas à exiger un redimensionnement drastique de l'État réclament à grands cris son intervention dès lors qu'ils croient leurs intérêts menacés (ex : les énormes subventions à l'agriculture, la garantie des risques à l'exportation, les grands travaux d'infrastructure...).

Les services publics et l'État social sont systématiquement remis en cause par les mêmes pouvoirs économiques et politiques responsables de la vague

de déréglementation et de précarisation qui frappe l'ensemble des travailleurs-euses du secteur privé. Ces attaques procèdent de la même logique sacrifiant toute considération non économique (par ex. les politiques sociale, sanitaire et culturelle) à la toute puissance du marché et à la maximisation des profits pour une minorité.

Cette droite, tant néo-libérale que populiste, s'en prend essentiellement à l'État dans ce qu'il représente de fondamental aussi bien pour les travailleurs du public et du privé que pour la population :

- remise en cause de son rôle social et redistributeur au moment où le nombre de chômeurs et de démunis ne fait que s'accroître : retrait de cer-



taines prestations, menaces de privatisation, baisse de subventions aux organismes sociaux, baisse de l'emploi dans le secteur public et para-public;

- attaque aux conditions de travail et aux droits existants dans les services publics et qui servent souvent de référence aux travailleurs du privé : égalité hommes-femmes, droits

syndicaux et d'expression, transparence des politiques de rémunération, sécurité relative de l'emploi.

Dans le même temps, des entreprises accroissent leur profits grâce à des licenciements qui séduisent les actionnaires mais augmentent les charges de la collectivité au titre du chômage.

## 2.4. La revanche de l'économie

La revanche de l'économie sur le social et sur les États intervient à l'issue d'une période historiquement courte (environ 40 ans), qui a commencé peu avant la guerre de 1939-45. Durant celle-ci, on a assisté à un encadrement de l'économie par le social et le politique, mais ce phénomène s'inscrivait à contre-courant de la longue évolution du capitalisme depuis son origine.

Le temps est maintenant révolu où la Suisse pouvait vivre du bénéfice de sa situation de place internationale privilégiée (refuge pour capitaux étrangers, rôle-clé dans la situation de guerre

froide). La mutation quantitative et qualitative de l'économie nationale va sans doute se poursuivre encore. Il n'y a pas à attendre, à court terme, d'issue à la crise financière de l'État par une relance de type classique. Il est donc nécessaire de mettre en regard le nouveau rôle de l'État, les attaques au statut et aux salaires des fonctionnaires avec la restructuration économique et les conditions de travail de l'ensemble des salariés-es. Le tout dans un contexte mondial et européen qui évolue très rapidement.

## 2.5. Mondialisation et État

La mondialisation se traduit aussi bien par une remise en cause des compromis sociaux élaborés par l'État-providence keynésien que par un lent travail de sape de l'autorité économique des États qu'illustre la grande vague de déréglementation amorcée à la fin des années 70.

Les plans d'ajustement imposés par le FMI ou suggérés par l'OCDE organisent "l'intégration/subordination" de chaque économie au marché mondial.

Ils réorientent la production vers l'exportation au détriment du marché intérieur et obligent à la liberté d'entrée des capitaux extérieurs. Ils se traduisent par un rééquilibrage budgétaire au détriment des dépenses dites "non productives" (santé, éducation). C'est dans ce contexte que les services publics sont soumis à des pressions pour être privatisés, sous-traités, mis en concession.

Mis en concurrence pour la localisation des investissements et l'allocation

de l'épargne, les États n'ont plus guère les moyens de s'interposer entre les exigences du capital et les besoins des corps sociaux. Ayant perdu, dans la plupart des cas, l'essentiel de leurs instruments de réglage conjoncturel et de régulation économique, ils consacrent une part croissante de leurs forces à la création d'un espace (logistique, social, financier, monétaire, réglementaire) propice au maintien ou à l'accueil des capitaux sur le territoire national.

L'internationalisation des activités économiques et financières a considérablement restreint la capacité de choix et les moyens des pouvoirs publics. La politique est en train de devenir une espèce de voiture-balai

humanitaire qui, avec de plus en plus de mal, assiste les éclopés de la modernité dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. En cas de conflit ouvert, la répression est la seule réponse apportée.

Pour compléter et actualiser le débat, il faudrait également s'arrêter aux enjeux liés à Internet : l'explosion attendue du commerce électronique menace les États-nations eux-mêmes dans la mesure ou ils risquent de perdre certaines de leurs prérogatives essentielles. Notamment la création et la circulation monétaire qui, n'étant plus soumises au contrôle étatique, vont échapper à la fiscalité. Tel est déjà le cas de la production et de la circulation de biens et de services.

## 2.6. Unification européenne et État

L'éclatement des cadres étatiques de régulation pose la question de la possibilité - et de l'opportunité - de cadres supranationaux de régulation, dont augurent diverses tentatives (marché commun américain, Union européenne). Au-delà des enjeux évidents pour les conditions de vie des populations, c'est la question de la démocratie qui, pour la première fois, s'esquisse à l'échelle mondiale.

Les obstacles mis par les États aux mouvements des personnes et aux échanges économiques se réduisent depuis la fin de la dernière guerre, en particulier dans l'Union européenne. Que la Suisse n'en fasse pas partie ne change rien à cette réalité; simplement elle n'a pas son mot à dire dans la construction européenne.

Celle-ci pose un nouveau type de problèmes : va-t-on vers une disparition de l'État national au profit du Grand Mar-

ché ? Il ne s'agit pas de dire que les États n'existeront plus : même si demain la monnaie unique sera la règle, les compétences budgétaires resteront nationales. A noter cependant les velléités d'unifier les politiques fiscales (par exemple, les taux de la TVA) et que l'autonomie des banques centrales devient la règle, ce qui, du point de vue du contrôle démocratique sur les choix économiques, représente un véritable danger.

Alibi, la question des services publics en Europe est, de ce point de vue, utilisée pour mettre en cause le projet d'union politique de l'Europe tel qu'il fut envisagé au lendemain de la guerre. Le débat sur l'avenir des services publics en Europe et les modalités de leur mise en oeuvre ne saurait être isolé d'un débat démocratique européen plus global sur l'avenir de l'Union européenne.

## 3.1. L'économie et le politique

Dans le système capitaliste tel que nous le connaissons aujourd'hui, l'économie et la politique jouent des rôles distincts bien qu'étroitement imbriqués, comme on l'a vu. La fonction de l'économique est de produire des biens et des services, alors que celle du politique est la régulation des rapports collectifs. Ce qui l'amène également à avoir des fonctions de production et apparaître à ce titre comme un des acteurs du marché.

- Le principe de fonctionnement de ces deux domaines diffère : pour l'économie, c'est le marché, soit l'échange de l'offre et de la demande, alors que pour le politique c'est la démocratie, c'est-à-dire entre autres le suffrage universel, un ensemble de règles garantissant l'égalité entre les personnes, les droits fondamentaux, des garanties de procédure. De ce fait, ces activités peuvent prendre en compte

des phénomènes que le marché ignore, notamment la protection de l'environnement, la gestion de l'espace, le long terme ou la rentabilité des investissements publics. En cela, le service public concourt à la définition de l'intérêt général, c'est à dire à l'équilibre et à la cohésion économique, sociale et culturelle de la société.

- Les acteurs sont différents : pour l'économie, ce sont les entreprises et les individus pris soit comme travailleurs (force de production), soit comme détenteurs de capital ou rentiers, soit comme consommateurs; dans la sphère politique, les acteurs sont l'État (autorités, administration) et les individus au travers de rôles multiples et parfois contradictoires : citoyens, contribuables, fonctionnaires, bénéficiaires ou au contraire débiteurs des arbitrages de l'État.

## 3.2. Tares et faiblesses du marché

A l'heure où il est devenu l'alpha et l'oméga de la réflexion politique, il est utile de faire un détour pour préciser ce qu'est (et n'est pas) le marché.

### **Le marché est indifférent à la propriété du capital**

Une économie de marché peut fonctionner avec des entreprises privées, un mélange d'entreprises privées et d'entreprises publiques, ou encore avec des entreprises dites d'économie mixte. Le capital des entreprises pri-

vées peut être en tout ou partie entre les mains de nationaux ou d'étrangers.

### **Le marché est indifférent à la démocratie**

Hitler s'est fort bien accommodé du marché, Pinochet aussi. Ce n'est pas en économie qu'ils ont échoué l'un et l'autre. Il ne faut pas attendre de l'économie de marché la garantie de l'initiative de tous, ou de la liberté de choix des plus démunis. C'est là dans un domaine où la primauté du politique doit s'affirmer. Et ce d'autant plus qu'une démocratie, même si elle réussit à diffuser la prospérité, peut être dominée par les nantis.

### **Le marché ne préjuge pas le partage des richesses**

Ce partage se fait entre la rémunération du capital, celle du travail, les consommateurs et l'investissement, en fonction d'un jeu de forces et d'intérêts complexe d'où l'intérêt général ne sort pas toujours gagnant. De plus, le marché n'est efficace que pour les besoins solvables, quand le pouvoir d'achat ré-

pond à l'offre de biens. C'est pourquoi se sont développées partout des consommations socialisées comme l'éducation et la santé, afin d'égaliser les chances en matière de savoir et de soins.

### **Le marché est indifférent au domaine public et aux biens collectifs non-marchands**

Ce domaine est fait de cours d'eau, de lacs, de voies de communication, de places et monuments publics, de musées. Son usage est commun à tous.

### **Le marché a une vision à court terme**

Il ne se préoccupe pas de la sécurité des personnes tant dans le domaine environnemental que technologique; il est myope. Sans cadre légal, les grosses entreprises auront toujours tendance à faire disparaître les petites et à se constituer en monopoles; il n'a comme principe que celui du profit à court terme. C'est ainsi qu'une société sans régulation politique et étatique est vouée au chaos !

## **3.3. Redéfinir rôle et place respectifs de l'État et du marché**

### **3.3.1. Vu de loin : le recul du public face au privé**

L'impression qui se dégage de l'examen de l'évolution des législations sur les relations de travail en Europe est celle d'un recul généralisé de la sphère publique face à la sphère privée avec différentes formes de privatisation du secteur public :

- la plus radicale est la substitution du privé au public : les entreprises ou services publics sont constitués en

sociétés anonymes et leurs actions vendues à des investisseurs;

- la mise en concurrence du privé et du public est une forme intermédiaire : la loi impose alors d'ouvrir certains services à la sous-traitance; le service concerné peut lui-même soumissionner au marché ainsi ouvert, mais les considérations "non financières" (conditions de travail, salaires du sous-traitant, respect des normes conventionnelles...) ne doi-

vent pas être prises en considération pour l'attribution du marché;

- la dernière forme de privatisation consiste à imposer au service public de s'organiser sur le modèle du privé : c'est la technique du "quasi-marché", qui consiste à démembrer ce service en entités autonomes, unies entre elles par des contrats de type client/fournisseur.

### **3.3.2. Vu d'un peu plus près : l'imbrication du public et du privé**

Les évolutions en cours montrent que nous sommes confrontés à une recombinaison des rapports entre le privé et le public, qui demeurent indissociables. On le voit dans l'évolution des relations de travail dans le secteur privé, où l'État ne cesse de jouer un rôle déterminant en tant que législateur et sur le plan des normes qu'il impose ou de l'exemple qu'il donne au sein des services publics, par exemple en matière d'égalité entre hommes et femmes ou de harcèlement sexuel. A Genève, et malgré les déficits publics, la part dévolue aux prestations sociales nécessitées par la crise économique ont augmenté.

Mais entre le privé et le public, les frontières ne sont pas étanches : Dans cette optique, l'articulation entre le marché et l'État doit être constamment redéfinie en fonction des réalités sociales, des besoins des populations, des évolutions technologiques. D'où la nécessité d'analyser les mécanismes dans les principaux secteurs où les problèmes se posent (y compris dans leur dimension internationale), d'en tirer les conséquences en reconnaissant finalement la nécessaire complémentarité entre marché et État et en fixant de solides garde-fous :

- définir les bénéficiaires : aujourd'hui, le rapport de force est favorable au marché. Non content de vouloir privatiser certaines activités publiques - celles qui sont sources réelles ou potentielles de profit - les tenants de l'idéologique néo-libérale veulent imposer leur vision de l'économie privée, y compris au sein de l'État. Pour eux, l'administration doit satisfaire les besoins non plus des usagers mais des "clients". Or, dans l'économie capitaliste, le client n'existe et n'est honoré que s'il est une personne solvable, qui peut payer. Comment peut-on définir les catégories de clients qu'une administration doit "satisfaire" ? Pour le logement, s'agit-il du locataire ou du propriétaire ? pour l'école, s'agit-il des parents, des enfants ou des futurs employeurs; pour l'économie, des patrons ou des salariés ?
- Imposer une intervention publique, nécessaire lorsque le marché est défaillant par nature ou en raison des circonstances (voir point 3.2 ci-dessus).
- Se rappeler que le marché n'est qu'une construction sociale qui ne fonctionne pas sans règle ni sans État. L'exemple de ce qui se passe en Europe de l'Est ou sur les marchés financiers internationaux est édifiant.
- Refuser que la prise en compte du marché soit nécessairement synonyme de privatisation. Au contraire, une telle prise en compte permet par exemple à des établissements publics de maintenir le principe d'égalité devant les services dus à tous ou de faire payer certains services qui autrement se développeraient sous statut privé.

## 4.1. La "nouvelle gestion" de l'État

Les modèles dominants et leur mise en oeuvre nous conduisent à un État et à des services publics qui s'écartent profondément de ce que nous connaissions jusqu'alors. En effet, l'État moderne repose avant tout sur la loi et sur le principe de l'égalité de traitement entre citoyens-nés. Autrement dit, un État de droit doit assurer, entre autres par le biais de la loi, que le plus grand nombre puisse participer à la prise de décision concernant les choix de la communauté.

C'est pour cela que la procédure de décision est parfois plus importante que la décision elle-même. Plus cette participation est élargie, plus elle sera légitime pour la majorité de la population. Ceci ralentit souvent la décision et la rend souvent insatisfaisante car elle est un compromis entre les différents groupes sociaux ou politiques. Mais, dans la mesure où la production des services publics est en même temps une redistribution de la richesse collective, elle ne peut répondre aux mêmes critères de satisfaction individuelle que la production privée, qui relève des règles de la seule consommation.

Or les partisans d'une "Nouvelle gestion" de l'État s'appuient sur la comparaison entre productions privée et publique pour justifier leurs réformes. En se focalisant volontairement sur la seule phase de production de services à la collectivité et sur les liens entre l'État et ses "clients", ils justifient l'autonomisation et la privatisation de services publics au nom de critères qui sont ceux du marché :

- séparation entre le politique, qui "gouverne" en fixant les principes stratégiques, et l'administration qui "exécute" en fonctions des objectifs et des normes décidés (la nouvelle répartition des pouvoirs assimile les conseillers d'État aux actionnaires et les chefs de services aux "managers" de l'entreprise-État);
- le but principal de l'administration est de satisfaire les besoins non plus des usagers, mais des "clients" (puisque le service public n'est plus axé sur la production/redistribution pour le collectif mais sur la satisfaction des désirs individuels face à l'offre de services);
- l'activité de l'administration est donc centrée sur les "produits" et

sur les "résultats", au détriment des processus démocratiques de décision qui interviennent tout au long de la production (interventions politiques, revendications des différents groupes d'usagers, participation des salariés-es) qui "ralentissent" la prise de décision;

- généralisation des "contrats de prestations" dans les services afin de mettre en compétition les prestations publiques avec celles du privé, principalement au niveau des coûts;
- introduction des principes du "management" privé (valorisation de la "gestion des ressources humaines", suppression du statut de fonctionnaire, restriction des droits syndicaux et des pouvoirs des structures paritaires). Il s'agit de développer la concurrence entre salariés-es du secteur public (par la systématisation du salaire au mérite et de l'évaluation envisagée comme sanction/motivation) et d'amener une plus grande concentration du pouvoir entre les mains du chef de service "manager", comme dans l'entreprise privée;
- création d'administrations autonomes aux niveaux budgétaire, fonctionnel et des objectifs à atteindre. Le chef de service dispose d'une large autonomie dans la gestion de son unité, que ce soit par rapport au pouvoir politique, aux usagers-ères, au personnel et à ses organisations. Le but est de favoriser la concurrence entre services publics (l'autonomisation permet aux chefs de services de fixer ses critères de production, de recettes, de coûts afin d'atteindre leurs "objectifs") et une plus grande rapidité dans la production (le service étant autonome

ou privatisé est "libéré" des règlements, des procédures ou des contrôles politiques jugés trop contraignants);

- priorité donnée à la réduction du coût des prestations afin d'être concurrentiel avec les tarifs du privé. Dans cette optique, les salaires constituent la première cible. Mais, à terme, les critères de la rentabilité économique prennent également le pas sur l'objectif de satisfaction de l'intérêt général. Ainsi, la baisse initiale des coûts destinée à aligner les tarifs du public sur ceux du privé peut-elle être suivie d'une augmentation pour les "clients" les moins rentables (les ménages), augmentation qui permet d'offrir aux plus gros "clients" (les entreprises) des tarifs préférentiels.

Ces principes se retrouvent ainsi dans les projets rattachés aux différents courants de la "Nouvelle gestion publique" (NGP), mais ils apparaissent également dans d'autres programmes qui ne se réclament pas de cette école. Ce qui nous importe de dénoncer, ce sont effectivement les principes en eux-mêmes, quelles que soient les étiquettes qui les recouvrent. En ce qui concerne Genève, nous avons ainsi déjà eu l'occasion de critiquer l'audit de l'entreprise de consulting Arthur Andersen (rendu public en mars 1997) et les propositions des réformes présentées par le précédent Conseil d'État en septembre 97. Propositions qui s'inspiraient largement des mêmes principes néo-libéraux qui ont sous-tendu l'audit. Nous tenons ici à préciser en quoi l'inspiration politique de ces projets est pour nous dangereuse pour l'État de droit et néfaste pour les usagers-ères.

## 4.2. Tous-tes citoyens-nes et non clients-es

En voulant réduire les citoyens-nes à un rôle de “clients-es”, les projets inspirés par la “nouvelle gestion” donnent un exemple parlant de l'image que le néo-libéralisme a de l'individu. Le SIT a toujours revendiqué que tout-e travailleur-euse devait être considéré-e dans ses différents rôles :

- acteur-trice politique, avec ou sans droit de vote, qui peut déterminer et contrôler par divers moyens la politique de la collectivité;
- administré-e, soumis-e aux lois, mais qui peut également s'appuyer sur elles pour revendiquer ses droits;
- usager-ère des services publics qui doit avoir les mêmes droits et les mêmes exigences que tous les membres de la collectivité.

Restreindre ces rôles en ne valorisant que celui de “client” consiste donc

à reconnaître que seul le modèle du marché constitue un rôle social positif et à revaloriser ainsi l'individu aux dépens du collectif. En effet, ce qui importe alors, ce n'est plus de répondre aux besoins et aux volontés de ce collectif en arbitrant politiquement des intérêts opposés, mais c'est de satisfaire des demandes selon les mêmes critères individualisés du marché. Les exemples comme la Nouvelle-Zélande, “Mecque” de la NGP, démontrent les ravages de ce modèle : forte augmentation de la pauvreté, de la criminalité, des inégalités sociales et économiques. Car les “clients” qui se font entendre par les services publics autonomisés ou privatisés sont bien évidemment ceux qui disposent déjà du plus grand pouvoir économique et politique.

## 4.3. Autonomisation et contrat de prestation = danger pour l'État de droit

Les “réformes” et la “modernisation” des services publics qui nous sont proposées mettent en avant essentiellement l'accroissement de l'efficacité de l'État par le biais de changements organisationnels. L'accent mis sur la “nouveau-té”, “l'efficacité et l'efficience” des nouvelles structures ne doit pas cacher qu'il n'y a pas de changements possibles pour l'État sans un projet politique qui le

soutient. Or, l'on essaye de nous vendre ces modèles comme une méthode pragmatique, non-idéologique, destinés à améliorer les services publics en faveur des citoyens-ennes.

Pour le SIT, l'éclatement des services publics par le biais de cette forme d'autonomisation et de la privatisation, le pouvoir accordé aux technocrates - entrepreneurs dans ces services, les res-



trictions apportées au contrôle politique (qu'il soit celui des citoyens, des parlements ou du personnel), tout ceci conduit de fait à la fin de l'État de droit.

En lieu et place d'un État assurant les mêmes droits et les mêmes prestations à toutes et tous, par l'intermédiaire de services publics régis par les mêmes lois et assurés par du personnel dont l'identité de statut garantit des conditions de travail préservées des pressions des intérêts particuliers, que nous propose-t-on ?

Des services aux statuts et aux normes différents pour lesquels les critères de production et d'attribution dépendront de la "clientèle" visée. Des technocrates non-élus qui auront la main-mise sur les politiques publiques et concentreront un pouvoir énorme entre leurs mains au risque de voir se développer une corruption galopante. Non plus un État soumis au contrôle populaire, mais des "mini-États" (ou des "mini-marchés") répondant aux

seuls objectifs et critères que ces services se fixeront. Ceci dans une optique de commercialisation plus que de redistribution.

De plus, l'égalité de traitement qu'assure une administration coordonnée et unifiée ne pourra plus être garantie, puisque chacun des services aura une grande liberté pour fixer ses normes, en tant que juxtaposition de politiques d'entreprises publiques ou privées. Il n'est plus alors possible de contrôler démocratiquement la politique globale de l'État, ni de parvenir à une politique coordonnée entre les différents services publics. Chaque service peut répondre à ses propres critères d'efficacité aux dépens de la cohérence d'une politique d'ensemble.

Il en résulte ainsi un État faible, sans moyens politiques transversaux, moins démocratique et redistributeur, davantage perméable aux intérêts des groupes économiquement et politiquement puissants.

## La résistance est nécessaire... des réformes sont possibles

Garant de la cohésion sociale et de la solidarité entre les diverses catégories de la population, l'État doit être défendu dans son principe et dans ses multiples facettes. Mais, syndicalement, priorité sera donnée aux missions publiques de régulation et de redistribution sociale.

Les victimes de la crise, les chômeurs-euses, les exclus, les marginalisés, mais aussi les personnes rendues dépendantes par les circonstances de la vie ne doivent pas être abandonnées à la droite populiste ni aux milieux de la charité-business ! L'État, en dehors de toute logique marchande, est seul à

même de les prendre en charge, dans la dignité et le respect des différences.

Pour ce faire, deux conditions de base sont nécessaires :

- d'une part, des services publics de qualité - et qui le sont en général mais qui doivent savoir se remettre en question, s'adapter aux nouveaux besoins, élargir le spectre de leurs interventions;
- d'autre part, de nouvelles ressources fiscales, directes et indirectes, en plus des ressources nécessaires au rééquilibrage des finances publiques. Positions, dans les pages qui suivent, centrées sur Genève.

## 5.1. Nos constats

### 5.1.1. La fiscalité n'est pas la cause de la crise

Le soi disant niveau élevé de la fiscalité n'est pas la cause de la crise. Cette position démagogique, notamment défendue par les libéraux qui ont déposé une initiative pour une baisse de la fiscalité, est à combattre farouchement.

Cette baisse n'aurait à coup sûr pas d'effets positifs sur la croissance économique cantonale; elle profiterait aux

classes les plus aisées sans aucune garantie sur la reprise économique.

Depuis 1992, les dépenses se sont stabilisées, à l'exception des intérêts passifs dus à la dette et des amortissements. Cela traduit un réel effort en matière d'économies, d'autant plus que les dépenses de type conjoncturel ont explosé pour répondre aux conséquences de la crise économique : les dépenses sociales sont ainsi passées de

247 millions de francs en 1987 à 940 en 1997.

Fiscalement, les conditions-cadres sont excellentes : la Suisse figure en queue de classement européen en ce qui concerne les charges fiscales et sociales (impôts directs et indirects, sécurité sociale) : 33,75% du PIB contre 46% en Belgique, Pays-Bas... sans compter les pays nordiques avec des taux encore plus élevés.

A Genève, il est vrai, les taux d'imposition sur les revenus les plus élevés sont forts en comparaison des autres cantons. Mais on oublie aussi d'ajouter que le système fiscal genevois connaît toute une série de possibilités de déductions fiscales (qui ne figurent pas toutes - et de loin pas - dans la loi) qui sont au bénéfice essentiellement des hauts revenus.

Avec une baisse de la fiscalité, les recettes du canton et des communes seraient encore diminuées, le déficit public aggravé ainsi que le poids des intérêts à payer. On peut considérer que ces intérêts garantissent des rentes sur des longues périodes à ceux qui ont pu prêter à l'État. Servir des rentes aux plus aisés ne constitue pas une politique de gauche : c'est s'interdire à terme une politique active de dépenses publiques. On peut comprendre que certains milieux de droite, alors qu'ils ont fait du rééquilibrage des finances publiques leur cheval de bataille, soient tentés par une telle politique qui affaiblit l'État.

Dès lors, aux yeux du SIT, ce sont d'abord les autorités genevoises qui portent une grande part de responsabilité dans la mauvaise situation dans laquelle se trouve le canton.

D'une manière générale, elles n'ont pas de vision à long terme : Genève a

trop longtemps vécu de ses rentes depuis la dernière guerre. Rentes d'origine économiques (sortie intacte de la guerre en 1945, Genève a profité longtemps de son avance de départ) et politiques (la division en deux de la planète faisait de Genève un carrefour international très bénéficiaire). Dans la période d'euphorie de la fin des années 80, les autorités ont impulsé d'immenses projets, dont les coûts d'amortissements et d'entretien sont aujourd'hui disproportionnés.

Les autorités ont refusé (et refusent encore) de se doter d'une politique économique volontariste; elles n'ont pas vu que les autres villes du monde accomplissaient de gros progrès et rattrapaient Genève qui s'endort sur ses lauriers (exemple criant : le tourisme... le jet d'eau ne suffit plus pour attirer les gens).

Ces mêmes autorités ont refusés de se donner les moyens de collecter tous les impôts qui sont dus aux collectivités publiques; la gabegie régnant à l'administration fiscale profite d'abord aux plus aisés.

Le débat essentiel sur le rôle de la fiscalité renvoie, à nouveau, sur le rôle de l'État. L'argumentation néo-libérale fait l'hypothèse que, par nature, l'activité privée est plus efficace que l'activité publique, en sous-entendant que les ressources confisquées pourraient être employées avec une meilleure efficacité et que le travail des salariés du privé est plus performant que celui des salariés des administrations publiques. Deux remarques contre ces a priori idéologiques :

- sur l'efficacité : que d'investissements inutiles dans le secteur privé décidés pour des raisons de prestige ou suite à des erreurs de calculs éco-

nomiques. Dans le cas de la fusion UBS-SBS, on observe que ces deux établissements terminent, à Genève, la construction d'immeubles coûtant des centaines de millions, dont ils devront se débarrasser;

- la réduction de l'intervention publique ne se traduirait pas par une augmentation du produit national ou cantonal, mais par une régression. Exemple, si la sécurité sociale était remplacée par des assurances privées, il est vraisemblable qu'elle sélectionnerait les "consommateurs" en fonction de leurs revenus. Il y en aurait moins, d'où des baisses d'activité.

### **5.1.2. La dette : un mécanisme anti-redistributif**

La permanence des déficits et la hausse de la dette publique placent les gouvernements sous la tutelle des marchés financiers. C'est ainsi que fonctionne la croissance molle : elle maintient l'économie à la limite de la déflation pour le plus grand profit des détenteurs de capitaux mobiles. Ces derniers, non contents d'en tirer un revenu accru, voient se multiplier les possibilités de réaliser de bonnes affaires grâce à la déflation du prix des actifs (immobiliers, fonds de commerce, etc.).

Il importe de souligner les conséquences de la quasi disparition de l'inflation sur les déficits publics : tant qu'elle permettait de les effacer sans douleurs, les charges étaient réduites, d'autant plus que les taux d'intérêt réels étaient faibles, voire nuls (les taux étaient plus ou moins égaux à ceux de l'inflation). Depuis une quinzaine d'années, la situation a totalement changé : l'inflation a disparu et les taux

d'intérêt réels explosent, ce qui entraîne des charges énormes pour les budgets de l'État. D'où les trois inconvénients majeurs d'un déficit trop important :

- le déficit réduit les capacités de dépenses utiles de l'État. Ainsi, en 1996, la charge des intérêts passifs à Genève (449 millions de francs) constituait le 9,3% des charges totales (soit davantage que toutes les subventions cantonales accordées aux personnes âgées). En 1988, cette part n'était que de 5%;
- la dette est un mécanisme anti-redistributif : les impôts (y compris ceux des pauvres et classes moyennes) servent à payer les intérêts versés aux gens assez riches pour avoir pu accorder des prêts. On parle souvent de la dette comme d'un poids pour les générations futures. Mais ce ne sera pas le cas pour les héritiers des souscripteurs d'aujourd'hui qui recevront les intérêts ! Par contre, le caractère inégalitaire de la dette fera que les descendants des salariés-es d'aujourd'hui atteints par la crise devront payer ces intérêts par leurs impôts. Si la dette ne joue pas comme transfert entre générations, elle constitue une ponction sur les contribuables pauvres et moyens pour rémunérer des épargnants aisés;
- l'État, qui ne peut faire faillite, est obligé d'emprunter indépendamment du niveau des taux d'intérêt. Il maintient sur les marchés une demande prédéterminée et sûre, ce qui permet aux offreurs de capitaux de réclamer des taux élevés. L'État doit emprunter quel que soit le taux d'intérêt.

## 5.2. Nos objectifs

### 5.2.1. Un État- promoteur des droits politiques et humains

La légitimité de l'État repose sur la participation de toutes et tous aux décisions collectives, mais aussi sur sa capacité à incarner le respect des droits de la personne. Concrètement, cela signifie que dans un canton où 45% de la population active n'a pas le droit de vote, l'élargissement des droits politiques aux étrangers-ères est une urgence démocratique. Non pas uniquement parce qu'ils-elles contribuent à la richesse collective, mais parce que l'exclusion politique de près de la moitié de la population de ce canton enlève une partie de leur légitimité aux politiques étatiques. Comment admettre que les lois censées traduire l'intérêt général ne soient l'oeuvre que d'une minorité des habitants-es en question. La forte abstention que connaît Genève conjuguée à l'exclusion politique des étrangers-ères aboutit de fait à ce que la majorité ne participe pas aux décisions concernant l'ensemble de la collectivité.

Mais si le droit de vote est un droit de l'Homme, l'action de l'État doit aussi le conduire à défendre l'ensemble des droits de la personne. A ce titre, la tradition genevoise - si souvent invoquée - d'ouverture au monde doit se traduire dans la politique réelle de l'État. En refusant de céder aux courants xénophobes, en se désolidarisant de la politique nationale en matière d'immigration et d'asile, l'État peut démontrer que la "Genève - terre d'asile" n'est pas qu'une image d'Épinal. Lorsque l'État devient un instrument d'exclusion, il ne peut dans le même

temps prétendre vouloir incarner la solidarité et l'ouverture.

### 5.2.2. Un État-social... qui doit le rester

Une des missions essentielles de l'État consiste à organiser la solidarité entre les diverses catégories de la population, entre les actifs et les non-actifs et entre les générations, car aucun autre acteur collectif ne peut l'organiser. Sans un système d'assurances sociales placé sous l'autorité directe du pouvoir politique de l'État, l'accès aux soins ou la mise à la retraite, par exemple, seraient criants d'inégalités. De même, sans école publique, l'accès à l'instruction et à la formation serait à deux vitesses. Cet aspect de l'État est fondamental, car la droite ne cesse d'attaquer la répartition primaire des revenus - par pression sur les salaires - mais surtout, aujourd'hui, la répartition secondaire - les transferts sociaux. Parce que le rapport était favorable au mouvement social, mais aussi parce que le canton en avait les moyens, Genève s'est dotée démocratiquement de politiques éducatives, sociales, sanitaires et culturelles qui ont fait leurs preuves et qui doivent être préservées. Elles doivent rester des priorités en matière de prestations et de subventions.

De plus, la crise a amplifié ou fait émerger des besoins sociaux auxquels l'État doit répondre; on pense ici à tout ce qui a trait à l'emploi, à la formation qualifiante et continue pour les chômeurs-euses, à la prévention sociale... Face à ces nouveaux besoins, le SIT milite notamment pour :

- une répartition équitable des richesses dans la société. Seule une fiscalité plus équitable pourra permettre de consolider le caractère redistributeur de l'État. Ainsi, face aux inégalités qui ne cessent de s'accroître, la prise en charge ou la réinsertion des personnes qui sont hors du système productif pourront être assurées. Que ces personnes n'y soient pas encore entrées (jeunes) ou qu'elles en soient sorties (personnes âgées) ou encore exclues momentanément (chômeurs) ou durablement (exclusion sociale). Mais, plus généralement, la fiscalité doit avoir comme objectif la redistribution entre classes sociales de la richesse globale et non pas seulement d'atténuer les effets sociaux du néo-libéralisme;
- une politique systématique de formation et de qualification de tous les travailleurs-euses : l'évolution des processus productifs exige une maîtrise croissante et une formation générale accrue; Genève, ici aussi, a vécu sur une rente par sa politique de migration qui a favorisé la déqualification de travailleurs-euses et de leurs conjoints-es (des entreprises, même publiques, se rendent aujourd'hui compte que certains de leurs salariés ne peuvent pas lire de nouvelles instructions dans leur propre langue). De manière plus générale, nombre de personnes - Suisses comme immigrées - ne sont plus aptes à suivre l'évolution culturelle et technologique de la société (phénomène d'illettrisme, ignorance des nouvelles techniques...) parce qu'elles n'y sont pas suffisamment préparées (formation de base, maîtrise du français, connaissances sociales, etc.).

### 5.2.3. Un État-(re)distributeur à consolider

Un large débat est en cours sur le financement de la sécurité sociale et des assurances sociales en général, ainsi que sur les prestations qui y sont liées. En Suisse, ce débat se double d'un problème supplémentaire, celui de la complémentarité - subsidiarité entre les politiques fédérales et cantonales. Or la tendance au transfert des charges du fédéral vers le cantonal à laquelle on assiste se fera à coup sûr au détriment des individus.

Le SIT réaffirme la primauté du principe de l'assurance sociale sur celui de l'aide et de l'assistance sociale, l'universalité du premier étant plus favorable que la sélectivité du second.

En fait et plus largement, ce débat traverse l'Europe entière à l'heure actuelle et s'élargit à l'ensemble des prestations sociales. Les deux visions de l'État social qui s'affrontent trouvent leurs racines au siècle dernier déjà. L'une s'identifie au mouvement social et syndical et, d'une façon générale, à la gauche; elle défend le principe de l'universalité des prestations. Le rôle redistributeur de l'État repose principalement sur l'accès le plus large possible à l'ensemble des prestations, financées essentiellement par l'impôt sur le revenu. Cette position va de pair avec le principe que les prestations sociales sont des droits. Dans cette optique, introduire une sélectivité par le biais des conditions de ressources pour les prestations constitue un retour en arrière vers une politique d'assistance stigmatisant les plus démunis.

L'autre approche, défendue par le patronat et les partis de droite, préconise au contraire une plus grande sélectivité dans les prestations, au nom

d'arguments économiques mais aussi de la "solidarité" avec les victimes de la crise. Si cet argument a trouvé un terrain plus favorable ces dernières années, c'est bien évidemment en raison de la crise des finances publiques et de l'accroissement de la demande sociale. Mais nous devons être conscients que ce principe de la sélectivité était déjà au coeur des politiques de droite avant le développement de la crise économique. Il traduit une vision des rapports sociaux différents, qui fonde la solidarité publique sur des facteurs liés plus à la gestion de l'exclusion ou à la "charité" que sur une réelle solidarité. Aussi, n'est-il alors pas question de droits pour l'individu, mais de devoirs envers la collectivité. Les exemples les plus parlants de cette philosophie sont à Genève l'assistance, qui reste remboursable, et le RMCAS, avec son exigence de contre-prestation.

Devons-nous pour autant occulter ce débat ? Non, car en dehors de la situation actuelle des finances publiques, nous avons à affronter une question de justice sociale en lien avec le rôle redistributeur de l'État. Les termes du débat peuvent être posés ainsi :

- introduire une plus grande sélectivité dans les prestations pour seulement diminuer les dépenses de l'État oblige à fixer des plafonds d'accès relativement bas. Les prestations seraient réservées aux plus démunis et les classes moyennes en seraient exclues. Ce qui reviendrait à faire peser sur ces classes principalement le poids du financement sans qu'elles puissent bénéficier des effets de la redistribution;
- pour que cette sélectivité soit socialement et politiquement acceptable, il faut au contraire qu'une part très faible de la population soit exclue

des prestations ou doive les payer. Ce qui rend la mesure économiquement inopérante; de plus, il faut réaffirmer le caractère citoyen des prestations, particulièrement des prestations sociales. Elles constituent non seulement un acte économique de solidarité, mais plus encore un lien entre la collectivité et ses membres. Aussi, revenir à un principe absolu de sélectivité reviendrait effectivement à restaurer l'assistance publique et non à renforcer l'État social.

Le débat sur l'universalité - qui atteint un degré supplémentaire avec le modèle théorique de l'allocation universelle - est sensible, mais également sujet à interprétation et à malentendu : il ne s'agit pas de concevoir ce modèle en terme de rentes de situation ou de chèque à la paresse, mais bien comme moyen d'éviter les dérapages et les complications bureaucratiques, dans les cas d'allocation sous réserve de revenus, mais aussi la stigmatisation à l'égard de catégories de personnes, les uns méritantes et les autres non.

Cela dit, cette option de base ne s'étend pas à toutes les prestations sociales, bien sûr, et encore moins aux domaines d'activités où il est inconvenant que les prestations publiques soient gratuites, par exemple en ce qui concerne l'élimination des déchets...

#### **5.2.4. État-incitateur : des règles à préciser**

Dans la production de services d'utilité publique, il existe une marge importante entre l'État et le marché. La société civile joue un rôle grandissant dans le domaine des prestations. La Suisse y assume un rôle précurseur, puisque l'État délègue traditionnelle-

ment aux partenaires sociaux et aux associations concernées la réalisation de politiques publiques. Genève est certainement le canton ayant le plus encouragé cette délégation de pouvoir. Un nombre impressionnant d'associations, de fondations et d'établissements sont reconnus par l'État, qui les subventionne en conséquence. Cette ceinture de services à la périphérie du secteur public assume des tâches essentiellement dans les domaines social, socio-culturel, éducatif, mais aussi dans celui de la prévention et de l'accompagnement. La diversité de leurs structures, leurs actions de proximité, permet à ces institutions d'avoir souvent une approche plus efficace et plus souple des problèmes sociaux que les grandes structures publiques.

Cet État incitateur apparaît comme un modèle de temps de crise, puisqu'il permet de faire assumer, par délégation, des tâches revenant normalement à l'État face à des besoins nouveaux.

Mais cette situation ne doit pas être un prétexte à un désengagement de l'État dans des secteurs jugés peu prioritaires. Contrairement aux mécanismes qui poussent l'État à larguer certains services publics en instituant ensuite avec eux des contrats de prestations (le SIT s'élève contre cette tendance à une privatisation larvée), il convient de préciser que les structures mentionnées avant sont nées en parallèle à l'État, en dehors de ses logiques pour être ensuite reconnues par lui. Il est aussi question dans ce modèle, de contrats de prestations mais dans une dynamique inverse, en provenance des structures subventionnées elles-mêmes.

Dès lors qu'elles font appel à l'État subventionneur, il est normal que ce-

lui-ci impose des règles et qu'il en contrôle la gestion, les prestations et les conditions de travail. C'est dans cet esprit que le SIT a toujours milité. Notamment pour qu'aux employeurs subventionnés soient imposées des négociations pour la mise sur pied de conventions collectives telles qu'elles existent aujourd'hui dans les secteurs de l'animation, de l'éducation, de l'aide à domicile et, depuis peu, dans le secteur important des établissements médico-sociaux (EMS).

Face aux moyens publics en diminution, il est tentant pour le Conseil d'État de baisser les subventions, comme le débat en cours le montre. Le maintien de cette politique de subventionnement est nécessaire, si l'on ne veut pas courir le risque que des prestations diminuent, que des emplois soient encore supprimés !

### **5.2.5. État-régulateur à renforcer**

Tout particulièrement en ces temps de crise, l'État a un rôle de régulation essentiel à assumer; il doit avoir son mot à dire dans le champ économique et dans les relations entre employeurs et travailleurs-euses du secteur privé. Trop d'entreprises ne respectent pas les conditions de travail du secteur, ne sont régies par aucune convention collective. De plus, dans la dynamique du travail parlementaire, il doit légiférer sur de nombreux nouveaux dossiers touchant à la protection de la personnalité : égalité hommes-femmes, harcèlement sexuel, protection des données, recherche biotechnologique...

Tout particulièrement, et au-delà de son rôle d'amortisseur conjoncturel et de son action anti-cyclique, l'État a des responsabilités qu'il doit assumer :



- en intervenant dans le monde économique : ainsi les investissements dans la construction, par exemple, peuvent avoir un effet stimulant sur le bâtiment particulièrement touché par la crise. Or, la tendance actuelle est plutôt de restreindre ces investissements. Il est cependant vital que l'État fasse un effort particulier dans ce domaine, car seule une certaine reprise économique assurera, à long terme, de nouvelles rentrées fiscales;
- en contrôlant les organisations de promotion économique (OMPI, OTG...) et en rééquilibrant la composition des instances dirigeantes dans un sens plus favorable aux syndicats. De plus, l'État doit imposer une meilleure coordination entre ces organisations;
- il ne s'agit pas de relancer l'économie sur le modèle passé (spéculation immobilière et financière vue à court terme), mais de déployer un véritable projet de développement économique;
- en jouant son rôle d'amortisseur social dans cette période de mutation économique qui entraîne la déréglementation et la précarisation de l'emploi. L'État doit intervenir comme arbitre pour imposer des normes qui font défaut dans de nombreux secteurs, afin de combattre la sous-enchère patronale;
- en régulant le marché du travail. Il se doit de favoriser la création d'emplois et la mise sur pied de programmes de formation et de recyclage. Pour cela, il dispose de plusieurs instruments, comme la mise en œuvre d'une politique globale de l'emploi, d'une fiscalité plus favorable aux entreprises créatrices d'emplois, d'une politique de formation professionnelle de base et de requalification, par le traitement social du chômage.

C'est un État plus actif et intervenant que nous voulons. En produisant des normes et des cadres légaux, en exigeant que des négociations soient ouvertes pour que soient signées des conventions collectives là où elles n'existent pas, en favorisant la fixation de salaires minimaux par les partenaires sociaux, l'État joue également son rôle de garant de l'intérêt général. Il assurerait ainsi, par une lutte active contre toute politique de bas salaires et de dumping, une plus juste répartition des richesses dans la société.

Au moment où est prévue la généralisation d'un Revenu minimum d'aide sociale - le revenu minimum d'existence (RME), qui n'est rien d'autre qu'un revenu du pauvre - il importe que soit mise en œuvre une politique active de prévention de tous les mécanismes d'exclusion, au niveau de l'emploi et de la sphère du travail.

## 5.3. Nos propositions

### 5.3.1. Des services publics, pour le bien commun

Dans toutes ses facettes ainsi que dans ses activités de régulation et de redistribution, l'État a pour mission fondamentale d'assurer des services et prestations en dehors de toute logique marchande (de profit) même si certains sont payants. Il en va de l'intérêt général.

Cette vision idéale des services publics se heurte malheureusement à un certain nombre de phénomènes induits par la mauvaise image que l'État - ou du moins certaines de ses administrations - a dans l'opinion publique. Les mécanismes amenant la mise en oeuvre de politiques publiques sont complexes, difficiles à comprendre et, dès lors, critiqués.

Ces politiques sont pourtant décidées de façon démocratique et mises en pratique par un personnel qui aura constamment le souci d'assurer des prestations de qualité.

En fait, la mauvaise image de l'État est travaillée, construite par une droite anti-étatiste, néo-libérale, populiste qui, sous prétexte de coûts exorbitants, s'en prend avant tout aux activités sociales (dans le sens large du terme) et redistributives de l'État.

Cela dit, il faut bien admettre que ces critiques ont une portée évidente parmi la population; les usagers ont le sentiment de subir l'État, sa pesanteur bureaucratique, son autoritarisme parfois et, dès lors, de n'avoir pas prise sur les activités des services publics.

### 5.3.2. Remettre l'usager-ère au centre

Le SIT a toujours tenu un discours clair sur la finalité des services publics et du contenu des prestations qu'ils fournissent à la population. Celles-ci doivent d'une part être mieux expliquées, afin que les usagers-ères contribuables en comprennent l'utilité et le coût, mais elles doivent également être en permanence évaluées démocratiquement. Ne pas entreprendre cette démarche aboutirait inévitablement aux conséquences négatives suivantes :

- perspective à court terme poussant à l'introduction d'éléments de rentabilité financière au sein de la gestion publique au détriment de la recherche de l'efficacité économique et sociale;
- affaiblissement du rôle social des services publics;
- méconnaissance des processus de concertation avec le public et les salariés-es, qui n'auraient que la rue pour se faire entendre.

Pour le SIT, le terme d'"usager" implique un droit de regard, un rôle de partenaire, un engagement citoyen -contrairement à celui de client qui lui est volontiers opposé par les tenants de la nouvelle gestion publique. L'usager-ère est à considérer dans sa dimension globale de citoyen-ne, car c'est là que réside réellement son unité. Cela dit, les usagers-citoyens sont encore moins bien reconnus à l'échelle européenne. Les traités de l'Union européenne reposent sur une fiction : le marché, la concurrence et le profit se-

raient les seuls régulateurs de la vie économique.

Si l'usager-citoyen doit être au centre du débat sur les prestations, la place et le rôle des salariés-es et de leurs organisations sont également primordiaux. Les améliorations-modifications à apporter aux activités des services n'auront que peu de chance d'aboutir s'il n'est pas tenu compte de l'avis et des intérêts du personnel. Dès lors, le SIT défend l'idée que les organisations syndicales et associations d'usagers-ères doivent être associées à la réflexion menée en vue d'améliorer et adapter les prestations de l'État sur le plan du contenu des activités des services, les syndicats du secteur privé seront associés à ces réflexions à côté de ceux du secteur public. Le Grand Conseil doit aussi disposer du temps et des moyens nécessaires pour décider en connaissance de cause. Dans cette optique, la généralisation des contrats de prestation et l'autonomisation de services publics constituent pour le SIT des atteintes au contrôle démocratique qui doit s'exercer sur l'administration.

Des structures de coordination, voire des "États généraux" regroupant, outre les syndicats, les partis, les décideurs économiques et les milieux associatifs et représentant de la société civile doivent être mis sur pied, tout d'abord pour faire des propositions, puis ensuite, pour garantir et suivre leur mise en pratique.

### **5.3.3. Répondre aux nouveaux besoins**

Les services publics doivent en permanence s'adapter aux nouveaux besoins de la population, et non imposer l'inverse. Ils doivent donc naturellement se réorganiser, se réformer pour

toujours mieux répondre aux attentes de la collectivité.

La composition sociologique des usagers-ères s'est profondément modifiée ces vingt dernières années, notamment par le vieillissement démographique et l'accentuation des processus de précarisation de catégories de populations (jeunes, immigrés, chômeurs, etc). Certains services à haute qualité de prestation - dans le social, la santé, l'éducation... - se sont adaptés pour le mieux, mais il faut admettre que d'autres services - notamment ceux affectés à des activités de contrôle et de sécurité - se sont sclérosés ou sont inadéquats dans leurs prestations.

Dans les domaines de l'accueil des personnes les plus démunies, mais aussi dans les politiques liées à la région, à la formation des personnes non qualifiées, etc., beaucoup d'efforts sont à entreprendre.

Par exemple, il est regrettable qu'il ait fallu avoir recours à la commission externe d'évaluation des politiques publiques pour mettre le doigt sur les inégalités de traitement que subissent des groupes d'usagers-utilisateurs : les travailleurs-euses reprenant des études en vue d'un certificat fédéral de capacité (CFC) doivent s'acquitter d'un écolage alors que ceux qui fréquentent le collège en vue d'obtenir une maturité ont la gratuité de l'écolage. Sur un autre plan : le prix du loyer des habitations à loyer modérés (HLM) est similaire à celui des loyers libres : malgré le subventionnement public, les coûts de la construction des HLM sont tout aussi élevés !

### **5.3.4. Assumer les changements technologiques**

---

L'introduction des nouvelles technologies entraîne des bouleversements qui concernent tous les aspects de l'accès aux services : production et gestion des réseaux d'infrastructures, superstructures et matériels supports, distribution et tarifications, ingénierie juridique, technologies de l'information qui augmentent la productivité. Productivité qui devrait bénéficier au personnel (sous forme de réduction d'horaire), à l'utilisateur (amélioration des services rendus, meilleure qualité des prestations), au contribuable (baisse des coûts et donc de la fiscalité).

Il faut toutefois que les directions acceptent de négocier clairement les changements, alors qu'à l'intérieur des services publics, la "modernisation" n'est pas comprise par tous de la même façon. Pour beaucoup de dirigeants, elle se limite, sous prétexte de productivité, à la remise en cause des statuts du personnel et à la multiplication des emplois à statuts précaires et aux licenciements de personnes non encore nommées.

### **5.3.5. Un État-patron qui doit être exemplaire**

---

En tant qu'employeur, l'État se doit d'être exemplaire. Cette exemplarité doit l'amener à mettre en place des structures et des procédures démocratiques. Emprunter au privé son modèle hiérarchique de direction et de décision sous le couvert d'améliorer l'efficacité des services publics est une faute politique. En effet, au moment où la démocratie se réduit davantage dans l'entreprise du fait de la précarisation des salariés-es, l'État doit plus que jamais constituer un modèle alter-

natif pour les rapports sociaux et professionnels et, en tant que patron, se comporter de façon exemplaire, être respectueux des représentants du personnel et des syndicats.

Cette exemplarité doit notamment être sensible sur les questions suivantes :

#### **Emploi - temps de travail :**

L'État - patron doit ouvrir la voie en ce qui concerne le débat sur la réduction du temps de travail - partage du travail. Plus un poste ne doit être supprimé dans la fonction publique et para-publique. Mieux : de nouveaux postes doivent être gagnés, à la faveur d'une réduction du temps de travail, qui fait l'objet d'un débat distinct. Cela dit, le "partage du travail" ne doit pas se limiter à la seule fonction publique. Bien que ce secteur de travail bénéficie de conditions légales et d'un rapport de force plus favorable qu'ailleurs, des processus de réduction du temps de travail et de partage du travail doivent être engagés là où les horaires et le taux de chômage sont élevés et où la productivité est de haute valeur ajoutée.

#### **Lutte contre le modèle hiérarchique actuel :**

sous prétexte que les tâches se sont complexifiées, notamment de par l'introduction des nouvelles technologies et que la "nouvelle gestion des ressources humaines" l'exige, on assiste à un développement préoccupant d'une sorte de hiérarchie technocratique et autoritaire. Se développent également des concurrences et des cloisonnements entre services, entre départements; avec l'esprit "fédéral et partisan" qui en découle. Le modèle de gestion des ressources humaines a au moins le mérite de démontrer que les intérêts du personnel sont fort diffé-

rents. Aux organisations syndicales d'en tirer la leçon et de prioritairement défendre et organiser les salariés-es affectés-es à des tâches de prestations directes avec les usagers-ères et ceux-celles occupant des fonctions d'exécution.

### **Lutte contre les discriminations :**

Bien que des pas sensibles aient été franchis dans le sens du respect de la personnalité et de lutte contre toute forme de harcèlement, notamment sexuel, beaucoup reste à faire. Pire, le mobbing connaît un développement alarmant.

Sur le plan de l'accès à la fonction publique, il est à déplorer que les immigrés stabilisés n'aient pas encore les mêmes droits que les Suisses...

### **Défense du statut et des conditions de travail :**

Seule une garantie du maintien du statut public et de l'emploi permet d'entrer en matière sur des transferts internes basés sur des exigences de polyvalences professionnelles. Et, de façon générale, il est nécessaire de défendre les statuts et les conditions de travail des salariés-es du public, qui constituent des garde-fous par rapport à l'offensive de précarisation observée dans le secteur privé.

Le processus de précarisation des salariés-es du secteur public, sous le couvert de les "motiver", n'est que l'extension de la politique de déréglementation poursuivie par le patronat du privé. Pour le SIT, la défense de services publics performants au service de l'ensemble de la population ne passe pas par un alignement sur le modèle inégalitaire et individualisé de l'entreprise privée.

Dans son aspiration à fournir des prestations de qualité, le personnel doit pouvoir bénéficier de bonnes conditions de travail. Enfin, des améliorations doivent être apportées au niveau des droits syndicaux et sociaux, dans l'octroi de congés syndicaux et de formation, dans la liberté d'expression.

### **Transparence et politique des salaires :**

le salaire au mérite, la privatisation de l'aide sociale, la concentration du pouvoir au niveau des chefs de service ont pour conséquence de démanteler les acquis en termes d'égalité dans le travail et d'accès aux prestations. Les mesures consistant à suspendre l'indexation des traitements, des annuités, des primes et des indemnités, puis à les réintroduire seulement très partiellement, ont un but évident : supprimer l'indexation automatique des salaires et introduire le salaire au mérite, c'est-à-dire répondre à une inlassable revendication des associations patronales et encourager sa pratique dans le privé.

Il y a nécessité d'un système de rémunérations (et de subventionnements) transparent et non arbitraire, qui favorise un traitement égalitaire entre les hommes et les femmes, car la tendance actuelle va dans le sens d'égaliser par le bas les politiques salariales, selon les modèles en vigueur dans des entreprises privées où règnent la "méritocratie" et le dumping salarial.

A ce niveau également, l'État doit être exemplaire et garder un système de grille salariale, fondée sur la fonction-qualification et non sur le mérite. Mais cette grille doit être améliorée et ses échelons hiérarchiques diminués

pour tendre à résorber les inégalités pas trop criantes !

Dans chaque scénario envisagé, y compris celui lié au partage du travail, le "pouvoir d'achat" des salariés doit pour le moins être sauvegardé. Mais après sept ans d'importants sacrifices, il serait temps qu'il s'améliore.

Tous ces aspects ne pourront être correctement abordés que dans la seule mesure où le personnel et les syndicats qui le représentent, au travers du Cartel intersyndical du personnel de la fonction publique et para-publique seront entendus en permanence et que la culture de la négociation sera reconnue. Aucune réforme ou réorganisation des services publics n'est possible sans que s'instaure une réelle démocratie au sein de la fonction publique.

### **5.3.6. Une nouvelle politique fiscale : réformer la fiscalité en profondeur**

Face aux déficits budgétaires qui ne peuvent être résorbés par les seuls efforts fondés sur les mesures d'économie, il est nécessaire de définir une nouvelle politique fiscale. Car la crise du budget public est avant tout une crise des ressources : les rentrées d'impôts baissent, et elles ne couvrent plus le coût des prestations dont s'est dotée Genève. Les mesures de réforme et d'amélioration de la fonction publique sont nécessaires mais ne résoudront pas, à elles seules, la crise des finances publiques.

Cette impasse était prévisible depuis bientôt une dizaine d'années. Les responsables politiques n'ont pas vu venir un certain nombre de faits nouveaux exigeant des dépenses supplémentaires : ainsi ont-ils engagé de

gros investissements pendant les années de vaches grasses sans que les dépenses de fonctionnement qu'ils engendraient soient prévues (pire : les budgets de ces investissements ont souvent été sous-évalués ... et il faut aujourd'hui s'acquitter des surplus de dépenses déjà payées). De plus, Genève assume souvent seule le poids d'infrastructures et d'activités dont bénéficient les usagers de la région; de nouveaux besoins apparaissent, liés au vieillissement de la population, à la mise en place d'un filet social pour atténuer les effets de la crise sur la population qui en souffre le plus.

La part des recettes dans le revenu cantonal ne fait que baisser depuis bientôt dix ans : augmentation des déductions fiscales et baisse des barèmes, arrêt de la spéculation immobilière (avec ses impôts sur les mutations et les gains immobiliers), changement de la composition du revenu cantonal (la part de la rémunération des salariés baissant au profit des revenus de la propriété et des entreprises). Depuis 1992, ce déficit structurel s'est doublé d'un déficit conjoncturel dû à la crise économique : la baisse des salaires réels et le chômage engendrent une diminution des recettes fiscales.

Comme on l'a déjà constaté, la baisse des ressources à disposition des collectivités est l'outil privilégié des tenants du "tout au marché". Prenant le contre-pied de cette position, le SIT est favorable à une réforme de la fiscalité (à laquelle toute la population contribue selon ses moyens) dans le sens de garantir des ressources nouvelles.

#### **Des réformes structurelles**

- Réorganisation de l'administration fiscale qui fait l'objet de nombreuses critiques : 800 millions de francs

d'impôts impayés au canton, un projet informatique boîteux et simplement plaqué sur des structures préexistantes, des possibilités de déductions fiscales peu transparentes, un fort cloisonnement entre les services, une feuille de déclaration abominablement compliquée;

- correction des abattements abusifs;
- lutte contre l'évasion et la fraude fiscales (légale et illégale). Les contrôles fiscaux doivent se multiplier. Des dizaines de millions sont en jeu chaque année;
- redéfinition de la péréquation entre les cantons, les communes et la Confédération;
- meilleure péréquation intercantonale, ainsi qu'entre les communes et entre celles-ci et le canton;
- harmonisation des barèmes fiscaux genevois et vaudois et partage interrégional des coûts d'infrastructures. C'est le moment d'en parler puisque les politiciens de droite nous parlent de fusion Vaud-Genève, de réseaux lémaniques.

### **Fiscalité des entreprises**

---

Le système fiscal actuel pénalise trop fortement les entreprises employant beaucoup de salariés-es. La fiscalité sur les personnes morales doit être réformée afin d'instaurer un système d'imposition proportionnelle basée sur les seuls bénéficiaires et non pas sur l'intensité du rendement (rapport bénéfice/capital), qui pénalise actuellement les entreprises à faible capitalisation. Un rééquilibrage en faveur des ces dernières, souvent fortes pourvoyeuses d'emplois, s'effectuerait par une pression fiscale accrue sur les entreprises à forte intensité de capital.

### **Fiscalité des personnes physiques**

---

Pour les prochaines années, les débats porteront sur de nombreux éléments de la fiscalité cantonale :

- de nombreux projets proposent des diminutions linéaires d'impôts d'ampleur variable. Nous devons dénoncer une politique qui accentue les inégalités en favorisant les contribuables aisés, qui aggrave les déficits de l'État et qui constitue une atteinte directe aux prestations et à l'emploi;
- malgré les échecs devant le peuple des tentatives d'augmentation de l'impôt sur la fortune des personnes physiques ou des centimes additionnels, le SIT estime qu'il faudra reprendre d'une manière ou d'une autre ce dossier. En effet, le nombre de contribuables déclarant plus de 1 million de fortune était de 4446 en 1991, de 4980 en 1993 et de 5550 en 1996. La crise ne frappe pas toute la population genevoise de la même façon !

### **Au niveau fédéral et des assurances sociales**

---

Nous réaffirmons d'emblée notre attachement et notre préférence au système de fiscalité directe (impôt fédéral et cantonal direct).

Il y aura lieu cependant d'accentuer le débat sur les points suivants :

- augmentation de l'AVS et/ou introduction d'une "assurance dépendance" en vue d'éviter au maximum le transfert des charges dues au vieillissement;
- fiscalisation des cotisations sociales des employeurs : les charges sociales perçues uniquement sur le salaire pénalisent les entreprises

créant beaucoup d'emplois et encouragent le remplacement de la main d'oeuvre par des machines. Pour obliger les entreprises ayant beaucoup investi en capital et faisant de gros profits à participer plus solidairement aux financements des assurances sociales, il s'agirait d'introduire un impôt touchant tous les revenus des facteurs de production, soit une taxe sur la valeur ajoutée brute;

- introduction d'une taxe sur les gains en capitaux. L'explosion des gains boursiers, qui échappent au fisc, est devenu un phénomène immoral ! Enfin, il y aura lieu d'introduire des taxes écologiques et sur l'énergie;
- enfin, une augmentation de la fiscalité indirecte, toujours pour assurer le financement des assurances sociales, va s'imposer d'elle-même ces prochaines années !

### **5.3.7. Contrôle des dépenses**

Dans ses activités de régulation, de prestation et de contrôle, l'État devrait définir une attitude plus rigoureuse au niveau comptable.

L'État confie déjà au privé de multiples tâches, attribue des marchés dans le cadre de la sous-traitance. Ces dépenses doivent être plus strictement contrôlées :

- lorsqu'il subventionne une activité non rentable, et lorsqu'il confie des mandats à l'économie privée l'État doit exercer une surveillance sur l'utilisation des fonds attribués et la gestion rationnelle de ces activités (subventionnement des logements, établissements médico-sociaux, etc.);

- dans certains cas, les commandes de l'État sont devenues un monopole qui échappe aux règles de la concurrence. Rien ne justifie que ces entreprises bénéficient ainsi de la manne de l'État. Les commandes, mandats et adjudications doivent être soumis aux règles de la concurrence, mais des contrôles seront exercés sur les conditions de travail des secteurs sous-traitants (intendance hôtelière, matériel informatique, construction...) et sur le respect des usages ou des conventions collectives;

- l'État peut agir de façon plus active, au niveau du coût de revient de la santé (médicaments, équipements, actes médicaux).

Le contrôle des coûts doit s'accompagner de moyens tels que :

- établissement d'une comptabilité analytique des divers services afin de chiffrer le coût des prestations (rapport entre le service rendu à la population et le coût de fonctionnement);
- tenue de statistiques par thèmes (p.ex. quelle est aujourd'hui la dépense totale du canton pour les personnes âgées ? Que coûte la politique sociale du logement en incluant les déductions fiscales dont bénéficient les entreprises ?);
- lutte contre les gaspillages (p.ex. paperasserie inutile, multiples signatures pour obtenir du matériel, examens effectués à double ou triple en matière de santé jusqu'à l'intérieur du même établissement hospitalier);
- suppression de privilèges hiérarchiques (p.ex. agencement des bureaux et dotation en personnel subalterne des chefs).



# 6 Conclusion : *Poursuivre le débat, construire l'unité*

---

Au-delà du rôle de l'État comme garant des intérêts collectifs et régulateur social, il importe d'ouvrir un débat de société plus vaste visant à resituer les problèmes et les acteurs (individus, économie, État) dans la perspective des valeurs qui donnent sens à une société donnée : place du travail dans l'activité humaine, critères et pratiques de la solidarité, répartition des richesses chez nous et dans le monde, qualité de la vie. Face à la pression des problèmes posés par le chômage, la société duale, la démographie, l'environnement, l'implosion des pays de l'Est, le déséquilibre Nord/Sud, ce débat n'est pas un luxe hors des réalités, mais un "passage obligé" pour orienter les choix et les actions : derrière les stratégies, faut-il encore qu'il y ait un but, une finalité, qui font grandement défaut aujourd'hui.

Le SIT s'attachera à poursuivre la réflexion sur le rôle et la nature de l'État

et sur la question des réformes des services publics.

Pour réaliser ses objectifs généraux (déréglementation des conditions de travail, augmentation des profits au détriment des salaires, etc.) le patronat veut affaiblir la capacité de résistance du monde du travail et de ses organisations. Pour ce faire, il mise sur la division entre travailleurs-euses et chômeurs-euses, salariés-es conventionnés-es et précaires, entre travailleurs-euses du secteur public et celles et ceux du secteur privé. Dès lors, nous devons renforcer notre lutte en faveur de l'unité des travailleurs-euses du privé et du public et de l'amélioration des conditions de travail des uns-es et des autres, par la généralisation de la garantie de l'emploi, de conditions salariales et de travail dignes, ainsi que par la suppression de toutes formes de discrimination et d'exclusion.

# Sommaire

<b>0. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>1. L'État - un débat global</b>	<b>4</b>
<b>2. L'État est dans la crise</b>	<b>6</b>
2.1 Crises économique, de société et de l'État	6
2.2 Remise en cause du rôle de l'État	7
2.3 La droite et ses contradictions	8
2.4 La revanche de l'économie	9
2.5 Mondialisation et État	10
2.6 Unification européenne et État	10
<b>3. L'État et le marché</b>	<b>12</b>
3.1 Distinguer l'économie et la politique	12
3.2 Tares et faiblesses du marché	12
3.3 Redéfinir le rôle et la place respectifs de l'État et du marché	13
3.3.1 Vu de loin : le recul du public face au privé . . . . .	13
3.3.2 Vu d'un peu plus près : l'imbrication du public et du privé . . . . .	14
<b>4. L'État... et sa "privatisation"</b>	<b>16</b>
4.1 La "nouvelle gestion" de l'État	16
4.2 Tous-tes citoyens-nes et non clients-es	18
4.3 Autonomisation et contrat de prestation = danger pour l'État de droit	18
<b>5. État - social et services publics :</b>	<b>20</b>
5.1 Nos constats	20
5.1.1 La fiscalité n'est pas la cause de la crise . . . . .	20
5.1.2 La dette : un mécanisme anti-redistributif . . . . .	22
5.2 Nos objectifs	23
5.2.1 Un État promoteur des droits politiques et humains. . . . .	23
5.2.2. Un État social... qui doit le rester. . . . .	23
5.2.3 Un État (re)distributeur à consolider . . . . .	24
5.2.4 État - incitateur : des règles à préciser. . . . .	26
5.2.5 État - régulateur à renforcer . . . . .	27
5.3 Nos propositions	28
5.3.1 Des services publics, pour le bien commun. . . . .	28
5.3.2 Remettre l'usager-ère au centre. . . . .	28
5.3.3 Répondre aux nouveaux besoins. . . . .	29
5.3.4 Assumer les changements technologiques. . . . .	30
5.3.5 Un État - patron qui doit être exemplaire . . . . .	30
5.3.6 Une nouvelle politique fiscale. . . . .	32
5.3.7 Contrôle des dépenses . . . . .	34
<b>6. Conclusion : poursuivre le débat, construire l'unité</b>	<b>36</b>